

# RÉFLEXION

COMPRENDRE, SÉCURISER, AVANCER

## QUELQUES NOUVEAUTÉS FISCALES 2013-2014

Histoire de vous tenir bien informés!

### ...QUELQUES NOUVEAUTÉS RETENUES...

Chaque année, les deux paliers de gouvernement, lors de la présentation de leurs budgets respectifs, apportent des modifications ou ajouts qui ont des impacts fiscaux. Nous vous proposons aujourd'hui un bref rappel des changements survenus en 2013 et un survol de quelques propositions budgétaires pour l'année 2014.

### RAPPEL DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS EN 2013 AU PROVINCIAL

#### Impôt additionnel pour les particuliers à haut revenu

Un palier d'imposition a été ajouté à la table d'impôt. Ce palier se voit appliquer un taux d'imposition de 25,75 % sur la tranche de revenu imposable supérieur à 100 000 \$.

#### Modulation de la contribution santé en fonction de revenu

La contribution santé est dorénavant progressive et elle est déterminée en fonction de votre revenu. L'échelle de votre tarification peut faire grimper votre contribution à plus de 1 000 \$ par année.

#### Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les activités des jeunes

Afin d'aider les familles à faible ou à moyen revenu à offrir à leurs enfants d'âge scolaire des activités leur permettant de développer leurs aptitudes et leurs habiletés, notamment par le sport et les arts, un crédit d'impôt remboursable pour les activités des enfants est mis en place.

### RAPPEL DES CHANGEMENTS SURVENUS EN 2013 AU FÉDÉRAL

#### Super crédit pour le premier don de bienfaisance

Afin d'encourager de nouveaux donateurs à faire des dons de bienfaisance, le super crédit pour premiers dons de bienfaisance a été instauré pour les années d'imposition 2013 à 2017. Ce SCPDB vous donne droit à un crédit d'impôt non remboursable de 25 % en plus du crédit déjà prévu par la loi.

#### Crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs (SCRT)

Le crédit d'impôt fédéral relatif à une SCRT (le fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN, etc.) sera éliminé graduellement.

#### Exonération cumulative des gains en capital

L'exonération cumulative des gains en capital est portée à un maximum de 800 000 \$. Ce gain en capital doit être réalisé par un particulier à l'égard des biens admissibles (Ex. : actions de petites entreprises admissibles).

#### Taux d'imposition pour rémunération sous forme de dividendes

Dirigeants d'entreprise, vous hésitez entre vous rémunérer sous forme de salaire ou de dividendes? Sachez qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le gouvernement fédéral augmentera le taux d'imposition marginal du dividende provenant d'une compagnie privée : il passera de 38,54 % à 39,78 %.

### Déductions pour compartiment de coffre-fort

Les dépenses encourues par un contribuable pour la location d'un compartiment de coffre-fort auprès d'une institution financière ne sont plus déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

### NOUVEAUTÉS DU DERNIER BUDGET PROVINCIAL AFFECTANT L'ANNÉE 2014

#### Hausse de la contribution des parents aux services de garde

Le gouvernement annonce une hausse progressive de la contribution parentale de 7 \$ à 9 \$.

#### Des actions pour favoriser la croissance de nos entreprises les plus prometteuses

Le Québec doit augmenter le nombre d'entreprises qui, après avoir franchi les premières étapes de leur vie, connaissent une forte croissance et sont susceptibles de devenir des fleurons de l'économie québécoise.

Ainsi, 300 entreprises à forte croissance seront sélectionnées en vue d'accélérer leur développement.

## NOUVEAUTÉS DU DERNIER BUDGET FÉDÉRAL AFFECTANT L'ANNÉE 2014

### Crédit d'impôt pour frais d'adoption

Le montant maximum des dépenses admissibles pour 2014 sera dorénavant de 15 000 \$ par enfant. Ce montant sera indexé en fonction de l'inflation pour les années suivantes.

### Subvention canadienne pour l'emploi

Les entreprises ayant un plan de formation destiné aux Canadiens au chômage ou aux Canadiens sous-employés pour leur permettre d'occuper un nouvel emploi ou un meilleur emploi pourront faire la demande de cette nouvelle mesure.

### Prêt canadien aux apprentis

Le plan d'action économique de 2014 prévoit la création du prêt canadien aux apprentis. Ce programme offrira des prêts sans intérêt aux apprentis inscrits pour les aider à payer leur formation.

## ET QUELQUES IDÉES PAYANTES POUR RÉDUIRE VOS IMPÔTS...

- Sachez que l'allocation de retraite (ou indemnité de départ) est imposable. Cependant, elle peut être transférée, en partie ou en totalité, dans un REER, ce qui permet de reporter l'imposition.
- Pensez à cumuler la réclamation pour dons de charité des cinq dernières années dans une seule déclaration. Vous bénéficierez ainsi d'un crédit plus important!
- Réclamez les frais médicaux dans la déclaration du conjoint ayant le revenu le plus faible.
- Vous déclarez des gains en capital en 2013? N'oubliez pas les pertes passées non utilisées.
- Vérifiez la déductibilité des intérêts sur vos emprunts.
- Vous aurez 71 ans cette année, et vous devrez transformer votre REER en FERR! Sachez que les retraits minimums annuels sont déterminés en fonction de l'âge; faites calculer le retrait en vous basant sur l'âge du conjoint si ce dernier est plus jeune. Cela réduira le montant minimum du retrait obligatoire.
- Vous êtes travailleur autonome? Vous pourriez déduire plusieurs frais : déplacements, bureau à domicile, internet, frais de représentation, publicité, intérêt sur marge de crédit, etc. Parlez-en à votre comptable.
- Faites vos contributions REER le plus tôt possible. Le montant maximal déductible pour 2014 passe à 24 270 \$.
- Pensez à utiliser votre CELI pour mettre de l'argent de côté. Sachez qu'en 2014, le plafond cumulé de cotisations est 31 000 \$.
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il est possible de reporter l'encaissement de la pension de la sécurité de la vieillesse afin de recevoir une prestation plus élevée dans le futur.



**IMBEAU | MORIN**  
CONSEILLERS EN PLACEMENT

**Pascale Imbeau**  
Tél. : 514 350-3052  
Sans frais : 1 888 350-8577  
[ImbeauP@vmbi.ca](mailto:ImbeauP@vmbi.ca)  
[www.vmbi.ca/imbeaumorin](http://www.vmbi.ca/imbeaumorin)

**Stéphan Morin, CPA, CA**  
Tél. : 514 350-3053  
Sans frais : 1 888 350-8577  
[MorinS@vmbi.ca](mailto:MorinS@vmbi.ca)  
[www.vmbi.ca/imbeaumorin](http://www.vmbi.ca/imbeaumorin)